



Comment partager les comptes bancaires

Par **LACOMBE Ludovic**, le **02/06/2017** à **07:45**

Bonjour,

Divorcé sur acceptation du principe de la rupture du mariage depuis février 2017, il nous reste les comptes bancaires à partager.

Après négociations, nous nous sommes mis d'accord sur la somme que souhaite mon ex-épouse.

Pour lui verser cette somme pas de soucis mais comment éviter qu'elle puisse ensuite revenir sur sa décision?

Ma question est surtout de savoir si je dois lui faire signer un document justifiant de cet accord et dans l'affirmative, quel type de document?

En effet, d'après l'avocate de mon ex-épouse, un simple mail à mon avocat mentionnant l'accord sur la somme suffit.

J'ai tenté à plusieurs reprises de joindre mon avocat pour avoir des informations mais je n'ai pas de réponse.

Merci d'avance pour vos indications.

Par **Visiteur**, le **02/06/2017** à **09:47**

Bonjour,

Vous auriez dû mentionner ce partage dans votre convention de divorce.

Il est en effet plus prudent de mettre cela noir sur blanc, signer tous les deux et adresser chacun un exemplaire à vos avocats respectifs (R/AR).